

L'ajournement

Tels sont nos objectifs. Le gouvernement s'est appuyé sur les recommandations de la Commission Eastman qui concluait que nous devons rééquilibrer notre politique en matière de brevets de façon à stimuler énergiquement l'investissement et la croissance de l'industrie tout en protégeant les intérêts des consommateurs. Le prix des médicaments déjà commercialisés ne sera absolument pas affecté par nos propositions. Il convient aussi de ne pas oublier que les effets bénéfiques de la concurrence des médicaments non brevetés se poursuivront.

N'oublions pas que la concurrence des produits non brevetés ne s'applique qu'à 7 p. 100 des médicaments délivrés sur ordonnance. Les Canadiens n'ont aucun moyen de savoir si le prix qu'ils paient, les 93 p. 100 restant à la pharmacie, est honnête. La commission de révision du prix des médicaments aura pour mandat d'examiner le prix de tous les médicaments vendus sur ordonnance. Cette commission évaluera le prix des médicaments à la lumière de facteurs tels que l'indice des prix à la consommation, les coûts réels de production et le prix de médicaments analogues dans d'autres pays.

Je voudrais aussi attirer l'attention des députés sur une importante disposition de la politique envisagée, qui prévoit une révision en profondeur de cette politique au terme d'une période quatre ans. De toute évidence, si cette politique ne donne pas satisfaction ou si l'industrie n'a pas respecté ses engagements, le gouvernement changera de politique.

Le secteur de pointe de l'industrie s'est fermement engagé à faire passer le rapport de sa recherche et développement aux ventes à un niveau de 8 p. 100 d'ici 1990 et à 10 p. 100 d'ici 1995, c'est-à-dire deux fois plus que le niveau actuel qui n'atteint pas 5 p. 100. Cet engagement se traduira par des investissements supplémentaires en matière de recherche et de développement d'un montant de 1,4 milliard de dollars sur les dix prochaines années. En 1995, le montant de la recherche et du développement dépassera les 600 millions de dollars par an. Environ 30 p. 100 de ces dépenses s'orienteront vers les universités, les hôpitaux et les institutions de recherche du Canada.

Nous prévoyons à cette occasion la création directe de 3 000 emplois dans le domaine scientifique et dans la recherche, 3 000 débouchés dont ont cruellement besoin nos diplômés universitaires. Les dispositions au sujet de la fabrication entraîneront probablement la création de nouveaux emplois dans le secteur de la fabrication de produits chimiques. Cette protection accrue accordée aux découvertes pharmaceutiques engendrera non seulement la croissance dans la recherche et le développement mais elle devrait accroître les activités de fabrication et les exportations dans l'industrie canadienne des produits pharmaceutiques. Cela devrait avoir par la suite une incidence salubre sur un domaine étroitement connexe, soit la recherche médicale où les Canadiens sont à la fine pointe dans de nombreuses recherches spéciales sur le plan mondial.

[Français]

LES PÉNITENCIERS—ON DEMANDE POURQUOI LE PREMIER MINISTRE A CHOISI SA CIRCONSCRIPTION

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous féliciter pour votre nomination comme vice-président. Je suis sûr que vous allez occuper ce poste avec la même distinction qui a été la vôtre pendant la dernière session.

Monsieur le Président, aujourd'hui, j'ai posé une question au premier ministre sur la décision du gouvernement conservateur de construire un nouveau pénitencier dans la circonscription du premier ministre, à Port-Cartier. Le premier ministre a essayé de justifier cette décision en laissant entendre que le taux de chômage dans sa circonscription est très élevé.

Monsieur le Président, aujourd'hui, j'ai donné les chiffres se rapportant aux taux de chômage dans plusieurs autres circonscriptions de la province de Québec, et j'ai demandé au premier ministre de nous expliquer ainsi qu'aux Québécois et aux Québécoises pourquoi il n'a pas construit ce pénitencier dans les autres régions si la vraie raison était le haut taux de chômage dans sa circonscription.

Par exemple, monsieur le Président, au mois d'avril 1985, quand le gouvernement a pris la décision de construire le pénitencier dans la circonscription du premier ministre, le taux de chômage à Port-Cartier était de 13 p. 100. Beaucoup trop élevé, bien sûr, mais par contre le taux de chômage à Rimouski était de 22 p. 100, à Chicoutimi de 15,6 p. 100 et à Gaspé de 19,6 p. 100.

Alors, monsieur le Président, c'est très clair que ce n'était pas parce que le taux de chômage était très élevé que le pénitencier était construit dans la circonscription du premier ministre. Au contraire, c'était parce que c'était un cadeau aux électeurs de la circonscription du premier ministre. Mais, monsieur le Président, c'était un cadeau qui coûte très cher aux contribuables canadiens. Cela va coûter au moins 16 millions de dollars de plus pour les coûts en capitaux et au moins trois millions de dollars par année pour les coûts d'opération de ce pénitencier. Cela ne veut rien dire, monsieur le Président, de la question de l'isolement des familles et des professionnels des services correctionnels de ce pénitencier à Port-Cartier. C'est pour cette raison que tous les organismes dans le domaine du service correctionnel sont unanimes à condamner cette décision du gouvernement conservateur.

Monsieur le Président, ce n'était pas une coïncidence que ce pénitencier va être situé dans la circonscription du premier ministre à quelque 400 kilomètres de la plus grande ville de Québec.

• (1820)

[Traduction]

Je remarque que le premier ministre a annoncé la construction de la prison de Port-Cartier le 18 juin, soit plus de deux semaines avant que le Conseil du Trésor n'approuve cette décision. Ce n'est pas une coïncidence. Comme tout député le sait, le premier ministre (M. Mulroney) a pigé sans vergogne dans l'assiette au beurre pour avantager sa propre circonscription. Ce serait une chose si cela n'entraînait pas de dépenses supplémentaires, mais comme je l'ai signalé, le premier ministre, en occurrence, pour s'occuper de ses propres commettants de la Côte Nord du Québec, inflige des dépenses considérables aux contribuables canadiens.

Outre cela, il fait construire une prison dans un endroit isolé du Québec où les services sont inexistantes et où la possibilité de réunification des familles—ce lien important et fondamental entre les détenus d'une part, leurs familles et leurs amis d'autre part—est tout à fait inexistante. Cela également a été condamné.